



LE MONITORING

DU PORT AUTONOME DE KRIBI • Mardi 22 janvier 2019

Cette revue de la presse donne l'essentiel de l'actualité du secteur maritime, de la logistique et des transports au Cameroun, en Afrique et dans le reste du monde. Constituée d'une sélection d'articles en rapport avec les centres d'intérêt du Port autonome de Kribi (PAK), elle provient de plusieurs sources auxquelles la [Cellule de Communication et des Relations publiques](#) a pu avoir accès. Des références sont indiquées entre parenthèses pour permettre à ceux qui le souhaitent de poursuivre et d'approfondir éventuellement leur lecture. Le contenu de cette revue de presse ne reflète cependant en aucun cas le point de vue du PAK.

CAMEROUN

Port autonome de Kribi (PAK) : 200 millions F.CFA de cautionnement exigé à chacun des 5 groupements short-listés pour exploiter le terminal polyvalent du port de Kribi.

Après la publication d'une liste de cinq groupements pré-qualifiés (Coega Development Corporation/TRANSNET, MARSA Maroc/AIF3, Medlog/Wide Resources Limited, Port d'Anvers/Sinotrans/Comexas Afrique, et International Container Terminal Services) pour exploiter le terminal polyvalent du port de Kribi dans un an, Patrice Melom Directeur Général du PAK et l'Autorité portuaire National (APN) viennent de rendre publiques les conditions à remplir par les candidats. Le dossier d'appel d'offres international restreint est remis à chacun des concurrents après présentation d'une quittance de versement non remboursable d'un million F.CFA. En outre, chaque candidat est tenu de joindre à son offre un cautionnement de 200 millions F.CFA qui sera libéré dans un délai maximum de 30 jours, après la date de signature de la convention de concession. Les offres physiques et électroniques doivent parvenir à la cellule du Port autonome de Kribi au plus tard le 15 avril 2019. C'est à l'issue de tout ce processus et de probables demandes de renseignements complémentaires à l'initiative de l'Autorité portuaire, que l'on saura qui va remplacer le logisticien français Necotrans. Ce dernier avait été retenu en 2014, mais fut déclaré « défaillant » par les autorités camerounaises en janvier 2018. Le terminal polyvalent du port de Kribi a une capacité nominale d'hébergement de 1,2 million de tonnes de produits par an.

(<https://www.investiraucameroun.com>)

Transport : le gouvernement désamorce une grève des transporteurs routiers de marchandises se plaignant des tracasseries policières.

Suite au préavis de grève déposé le 11 janvier par la plateforme des organisations professionnelles des transports routiers de marchandises, le gouvernement camerounais a entrepris des pourparlers. Ainsi, le Ministre du Commerce Luc Magloire Mbarga Atangana a tenu une séance de travail restreinte le 17 janvier à Yaoundé avec les responsables des transporteurs routiers de marchandises. « *Au terme de ladite séance de travail, se réjouit le ministre du Commerce, la plateforme syndicale prenant en compte les engagements du gouvernement à faire aboutir dans des délais raisonnables les doléances exprimées par celle-ci et dans le souci de la préservation de la paix sociale, a décidé de la suspension de son préavis de grève* ». Les transporteurs se plaignent depuis plusieurs mois « *des actes de corruption et abus divers dans le contrôle des charges sur le réseau routier* ». Et pour cause, sur le corridor Douala-Ndjamena par exemple, chaque camionneur doit prévoir au moins 187 000 FCFA par voyage pour graisser la patte aux douaniers, gendarmes, policiers et autres agents de la prévention routière. Les syndicalistes demandent également la réactivation du Comité interministériel de suivi des opérations de pesage routier, l'opérationnalisation du

camion étalon et le déploiement des mesures disciplinaires appropriées à l'encontre des agents véreux.

(<https://www.investirau cameroun.com>)

Logistique : programme de contrôle des containers primé par le Bureau international des containers (BIC)

Le Programme de contrôle des containers a reçu le prestigieux Prix du Bureau international des Containers (BIC) 2018. Ce prix est décerné à un individu ou à une organisation pour ses contributions remarquables à la promotion de la sûreté, de la sécurité, de la normalisation ou de la durabilité dans les domaines concernés de la conteneurisation et du transport intermodal. Le Programme de contrôle des containers a été créé par l'Organisation mondiale des douanes(OMD) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Il est chargé d'aider les membres de l'OMD et de l'ONUDC à améliorer leurs efforts en matière de gestion des risques, de sécurité de la chaîne logistique et de facilitation des échanges en mer, sur terre et dans les aéroports afin d'empêcher le mouvement transfrontalier de marchandises illicites. Le prix décerné le 06 décembre 2018, est destiné à encourager un individu ou une organisation pour ses contributions remarquables à la promotion de la sûreté, de la sécurité, de la normalisation ou de la durabilité dans les domaines concernés de la conteneurisation et du transport intermodal. Concrètement, explique la Direction générale des Douanes dans sa Newsletter, « *chaque année, le conseil d'administration du BIC sélectionne un seul candidat parmi un groupe de candidats du secteur. Le PCC a reçu la reconnaissance de 2018 pour son engagement soutenu* ».

(<https://bougna.net>)

Commerce : le cacao exporté par les pays de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC) est passé en dessous des 1 000 FCFA/kg à fin 2018

La Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) vient de produire une note sur l'évolution des cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) au 3^e trimestre 2018. Il ressort de cette note que, la filière cacao exporté par les pays de la CEMAC a terminé l'année sur une mauvaise note en passant en dessous des 1 000 F.CFA/kg. Selon L'ICCO (l'instance faîtière du cacao mondial), cette baisse s'explique par la surproduction de cacao sur le marché international qui est à son tour à l'origine de la baisse des cours à l'international. Entre juin et septembre 2018, indique la BEAC, les cours du cacao en dollars ont connu une légère baisse. Ces cours ont fléchi à 2,19 Dollars/kg en septembre 2018, après 2,41 Dollars/kg. Dans le même temps, le taux de change Dollar/F.CFA est monté à 562,6 F.CFA en septembre 2018, après 561,7 F.CFA en juin 2018 ce qui correspond à une appréciation de 0,1629 %. Par conséquent, le prix du cacao en FCFA a enregistré une diminution de près de 8,8 %, avec un prix affiché à 1 234,89 F.CFA en septembre 2018, contre 1 354,13 FCFA/kg. Ce qui a eu un impact entre autres dans la zone CEMAC. Mais, reconnaît la BEAC, la production cacaoyère dans la CEMAC reste faible. Le Cameroun, par exemple, l'un des plus gros producteurs de la région peine à produire 300 000 tonnes par an. A contrario, le marché du cacao est dominé par deux grands producteurs africains que sont la Côte d'Ivoire et le Ghana. Ces deux pays contrôlent près de 60 % de l'offre mondiale avec 2,9 millions de tonnes produites en 2018 pour une production mondiale de 4,5 millions de tonnes.

(<https://www.investirau cameroun.com>)

RESTE DE L'AFRIQUE

Maroc : Appel à candidatures pour la mise en concession du nouveau chantier naval du port de Casablanca

L'Agence Nationale des Ports, en sa qualité d'Autorité Concédante, lance un appel à la concurrence international en deux étapes, pour la concession du nouveau chantier naval du port de Casablanca pour une durée envisagée de 30 ans. Le Concessionnaire aura en charge l'aménagement, l'équipement, l'exploitation et l'entretien du nouveau chantier naval afin de renforcer les capacités du pays en matière de réparation navale, de satisfaire la demande et de diversifier les services offerts aux usagers du port de Casablanca. Le nouveau chantier naval dispose d'une forme de radoub de 240 mètres de longueur, d'une plateforme élévatrice d'une capacité de 5 000 tonnes, d'une darse équipée d'un portique à sangles d'une capacité de 450 tonnes, et de quais d'armement d'une longueur totale de 820 mètres linéaires. Un mémorandum d'information qui présente de manière plus détaillée le projet est joint au dossier de pré-qualification des candidats à la concession de l'aménagement, l'équipement, l'exploitation et l'entretien du nouveau chantier naval du Port de Casablanca.

(<https://maritimeneews.ma/>)

RESTE DU MONDE

Europe : l'Italie et l'Espagne sommées de revoir l'imposition de leurs ports.

Après les Pays-Bas, la Belgique et la France, c'est au tour de l'Italie et de l'Espagne d'être visées par une procédure de la Commission européenne sur le régime d'imposition de leurs ports. L'Italie et l'Espagne sont sommées par la Commission européenne de revoir l'imposition de leurs ports. Au titre des règles en matière d'aides d'État, Bruxelles leur demande d'adapter ce régime d'ici le 1er janvier 2020 au motif qu'une "exonération de l'impôt sur les sociétés pour les ports tirant des bénéfices d'activités économiques peut procurer à ces derniers un avantage concurrentiel lorsqu'ils exercent leurs activités sur le marché intérieur et constitue dès lors une aide d'État qui pourrait ne pas être compatible avec les règles de l'Union". En Italie, les ports bénéficient actuellement d'une exonération totale de l'impôt sur les sociétés sur leurs activités économiques soit l'exploitation commerciale d'infrastructures portuaires et la fourniture d'accès payant aux ports. De leurs côtés, les ports espagnols sont exonérés de l'impôt sur les sociétés sur leurs principales ressources de revenus, notamment les redevances portuaires et les revenus tirés des contrats de location ou de concession. Au Pays basque, les ports sont exonérés de l'impôt sur les sociétés sur l'intégralité de leurs revenus.

(<https://www.lantenne.com/transport-maritime-fret-maritime/>)

France : CMA CGM a pris livraison du "CMA CGM Fort-de-France"

Le "CMA CGM Fort-de-France", premier navire d'une flotte renouvelée dédiée aux Antilles françaises affiche une capacité de 3.500 EVP et d'une longueur de 219 mètres. Il est également doté de 850 prises pour brancher des conteneurs frigorifiques permettant le transport des produits périssables tels que la banane. Après la réception du "CMA CGM Fort-de-France", le groupe devrait prendre livraison au printemps prochain et au courant de l'été 2019 de trois autres navires aux caractéristiques identiques. Ces unités porteront les noms de "CMA CGM Fort Royal", "CMA CGM Fort Saint-Charles" et "CMA CGM Fort Fleur d'Épée". Une flotte en propriété qui battra pavillon français et sera déployée en remplacement des "Forts" actuels sur la ligne North Europe French West Indies (Antilles françaises). La direction du groupe précise que ce service relie l'Europe du Nord et la France métropolitaine à la Guadeloupe et à la Martinique, "réalisant la traversée de l'océan Atlantique en moins de dix jours". Avec la modernisation de cette flotte, l'armateur français dit confirmer ainsi "son investissement pour le développement économique des Antilles françaises". La compagnie a par ailleurs renouvelé en novembre dernier son contrat avec l'UGPBAN (Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique) jusqu'en 2026. Elle

devrait transporter ainsi chaque année 270.000 tonnes de bananes antillaises jusqu'à Dunkerque, leur port d'arrivée en métropole.

(<https://www.lantenne.com/transport-maritime-fret-maritime/>)

BREVES

Consommation : vers la baisse du prix de l'eau et de l'électricité.

L'électricité et l'eau potable coûteront moins chères au Cameroun à partir du mois de février prochain pour des milliers de clients appartenant aux tranches sociales qui seront exonérées du paiement de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), a-t-on appris mercredi auprès des services du ministère des Finances. S'appuyant sur la nouvelle loi de finances entrée en vigueur le 1er janvier dernier, les pouvoirs publics expliquent que les tranches exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée sont passées du simple au double. Ainsi pour l'électricité, on passe d'une consommation comprise entre 0 et 110 Kilowatts/ heure (KWH) à un maximum de 220 KWH.

Aéroport de Douala : 3800 panneaux solaires ont été installés à l'aéroport de Douala

Les 3800 panneaux solaires visent en fait la promotion de la consommation des énergies renouvelables et moins polluantes. Les responsables des Aéroports du Cameroun (ADC) à l'occurrence Thomas Owona Assoumou le Directeur Général (DG), indiquent que l'aéroport de Douala va désormais avoir une alimentation électrique fixe qui soit à mesure de supporter un générateur de puissance au sol ainsi que des unités de climatisation modernes. Ce champ de panneaux solaires va aussi produire 33% d'énergie en réserve et offrir par la même occasion, l'opportunité au Cameroun de réduire 2600 tonnes de CO2 par an. La cérémonie d'inauguration qui a eu lieu le 10 janvier 2019 a été présidée par le ministre des Transports, Jean Ernest Ngalle Bibehe Massena. Il a déclaré que *«l'installation de cette centrale solaire à l'aéroport international de Douala marque pour le Cameroun, le franchissement d'une nouvelle étape de la modernisation de notre secteur énergétique»*.

BONNE LECTURE